

**NOTE DE COMMENTAIRES DES AUTORITÉS FRANÇAISES**

Les autorités françaises prient la présidence de bien vouloir trouver ci-après leurs commentaires écrits suite à la réunion de groupe LEWP du 22 février 2021.

**S'agissant de la proposition de règlement du Parlement européen et du Règlement modificatif du Conseil (UE) 2016/794, concernant la coopération d'Europol avec les parties privées, le traitement des données personnelles par Europol en appui des enquêtes pénales et le rôle d'Europol dans la recherche et l'innovation (5388/REV1/21 ; 5397/21) :**

Les autorités françaises prient la Présidence de se référer au Non papier élaboré sur le sujet. Outre le fait que celui-ci rappelle notre opposition à ce qu'Europol puisse se voir conférer un rôle d'alimentation du SIS, ce non papier a la vertu de formuler un certain nombre de propositions alternatives visant à combler les lacunes exposée par la Commission.